

avez été élevé à la dignité de Cardinal et que par conséquent, vous devez, en face des dangers à affronter pour l'Église de Dieu, demeurer imperturbable et invincible juspu'à l'effusion précieuse de votre sang en présence du Seigneur. Nous désirons vivement et en considération de l'insigne qu'il doit vous remettre et à cause de Nous, que vous receviez avec bienveillance et que vous rendiez tous les services possibles à celui que Nous déléguons vers vous. Mais Nous voulons que, avant de recevoir la barrette, vous prêtiez le serment que vous présentera le dit Henri O'Brien et que, après y avoir apposé votre signature vous Nous le fassiez remettre soit par le même Délégué, soit par une autre personne.

Donné à Rome, près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 7e jour de juin 1886, en la neuvième année de Notre Pontificat.

M. CARD. LEDOCHOWSKI.

---

TO OUR VENERABLE BROTHER  
ALEXANDER TASCHEREAU,

ARCHBISHOP OF QUEBEC

*Lately enrolled by us among the Fathers of the College  
of Cardinals.*

LEO XIII POPE.

Venerable Brother Health and Apostolic benediction.

The divine mercy having placed Us without any merits of our own, on the throne of the Apostolic See, our high office requires an unflagging solicitude for the welfare of the Catholic Church We are especially desi-